



## Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-107

Ottawa, le 21 septembre 2007

*Le Conseil a été saisi des demandes qui suivent. La date limite pour le dépôt des interventions/observations est le **26 octobre 2007**.*

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

### Article Requérante et endroit

1. **Communications Rogers Câble inc.**  
Toronto (Peel/Mississauga) et Richmond Hill (Ontario)  
No de demande 2007-1155-8
2. **Société Radio-Canada**  
Watson Lake (Territoire du Yukon)  
No. de demande 2007-1269-7

### 1. Toronto (Peel/Mississauga) et Richmond Hill (Ontario) N° de demande 2007-1155-8

Demande présentée par **Communications Rogers Câble inc.** (Rogers) en vue d'agrandir les zones de desserte des entreprises de distribution de radiodiffusion par câble desservant les endroits ci-dessus, comme suit :

- Pour l'entreprise desservant Toronto (Peel/Mississauga) : en incluant la partie de la région de Halton, pas encore desservie par Rogers, comprenant Oakville, Burlington, Milton et Halton Hills.
- Pour l'entreprise desservant Richmond Hill : en incluant Aurora.

Rogers propose également de modifier la licence de son entreprise de Toronto (Peel/Mississauga) comme suit :

- par la suppression de toute référence à CKCO-TV Kitchener de la condition de licence suivante :

La titulaire est relevée des exigences de l'article 17 du *Règlement sur la distribution de radiodiffusion* en ce qui a trait à CKVR-TV Barrie et à CKCO-TV Kitchener, pourvu qu'elles soient distribuées au service de base.

- en ajoutant la condition de licence suivante :

La titulaire est relevée des exigences de l'article 17 du *Règlement sur la distribution de radiodiffusion* de distribuer CKCO-TV Kitchener, au service de base.

Rogers affirme que le réseau affilié de CTV de Kitchener (CKCO-TV) est une station de télévision régionale et donc n'est pas considérée comme un signal prioritaire pour la zone de desserte autorisée existante de Rogers à Toronto (Peel/Mississauga). Rogers affirme distribuer CFTO-TV Toronto, le réseau affilié local de CTV, au service de base de câble analogique et n'offrir CKCO-TV qu'à ses abonnés en mode numérique.

Selon Rogers, CKCO-TV est considérée comme une station de télévision locale dans certaines parties de la région de Halton qu'elle se propose maintenant de desservir. Rogers note qu'elle s'est vu accorder dans la décision CRTC 2001-255 une condition de licence qui la relève de l'exigence de distribuer CFTO-TV au service de base dans ses systèmes de distribution par câble de Guelph et de Grand River puisque que CFTO-TV et CKCO-TV sont considérées comme des stations de télévision locales par rapport à Guelph et à Grand River et la conclusion du Conseil était qu'il y avait un grand dédoublement des décisions entre CFTO-TV et CKCO-TV.

Rogers affirme que c'est sur cette base qu'elle demande les modifications des conditions de licence ci-haut mentionnées.

*Adresse de la titulaire :*

9<sup>e</sup> étage  
 333, rue Bloor Est  
 Toronto (Ontario)  
 M4W 1G9  
 Télécopieur : 416-935-4875  
 Courriel : [cable.regulatory@rci.rogers.com](mailto:cable.regulatory@rci.rogers.com)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la titulaire  
 (À l'attention de : Cable Regulatory)

2. **Watson Lake (Territoire du Yukon)**  
**No. de demande 2007-1269-7**

Demande présentée par la **Société Radio-Canada** (SRC) relativement à la licence de l'entreprise de programmation de radio CFWH Whitehorse (Territoire du Yukon).

La SRC propose de changer le périmètre de rayonnement autorisé de son émetteur CBDB Watson Lake en augmentant la puissance d'émission de 40 watts à une puissance d'émission de 400 watts le jour et de 165 watts la nuit.

La SRC indique que l'augmentation de puissance améliorerait de façon significative sa couverture de jour et de nuit à Watson Lake et dans les régions avoisinantes.

Le Conseil note que l'augmentation de puissance entraînerait un changement du statut de CBDB d'un service non protégé de faible puissance à un service régulier de classe C.

Le Conseil note également que le périmètre de rayonnement autorisé de l'émetteur sera élargi de façon appréciable en raison de l'augmentation de puissance proposée.

*Adresse de la titulaire :*

181, rue Queen  
Ottawa (Ontario)  
K1P 1K9  
Télécopieur: 613-288-6257  
Courriel:  
[affairesreglementaires@radio-canada.ca](mailto:affairesreglementaires@radio-canada.ca)

*Examen de la demande :*

Hôtel-de-ville – Réception  
Watson Lake (Territoire du Yukon)

## **Participation du public**

### **Date limite d'interventions/d'observations**

**26 octobre 2007**

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure sousmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

**en remplissant le**  
[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

ou

**par la poste à l'adresse**  
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

**par télécopieur au numéro**  
819-994-0218

Une copie conforme doit être envoyée au requérant et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention **\*\*\*Fin du document\*\*\*** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

**Avis important**

Veillez noter que tous les renseignements que vous fournissez dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site Web du Conseil à [www.crtc.gc.ca](http://www.crtc.gc.ca) seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site Web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que votre nom, votre adresse courriel, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que vous fournissez.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site Web du Conseil, tels qu'ils ont été envoyés, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Il est à noter que les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page Web de ce processus public. En conséquence, une recherche généralisée de notre site Web à l'aide de notre engin de recherche ou de tout autre engin de recherche ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.

**Examen des documents**

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

**Édifice central**

Les Terrasses de la Chaudière  
1, promenade du Portage, pièce 206  
Gatineau (Québec) K1A 0N2  
Tél. : 819-997-2429  
Tél. Sans Frais : 1-877-249-2782  
ATS Sans Frais : 1-877-909-2782  
Télécopieur : 819-994-0218

**Place Metropolitan**

99, chemin Wyse, bureau 1410  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5  
Tél. : 902-426-7997  
Télécopieur : 902-426-2721

**205, avenue Viger Ouest**

Bureau 504  
Montréal (Québec) H2Z 1G2  
Tél. : 514-283-6607

**55, avenue St. Clair Est, bureau 624**

Toronto (Ontario) M4T 1M2  
Tél. : 416-952-9096

**Édifice Kensington**

275, avenue Portage, bureau 1810  
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3  
Tél. : 204-983-6306 – ATS : 204-983-8274  
Télécopieur : 204-983-6317

**Édifice Cornwall Professional**

2125, 11<sup>e</sup> Avenue, pièce 103  
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3  
Tél. : 306-780-3422

**10405, avenue Jasper, bureau 520**

Edmonton (Alberta) T5J 3N4  
Tél. : 780-495-3224

**530-580, rue Hornby**

Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6  
Tél. : 604-666-2111 – ATS : 604-666-0778  
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*